

Le Serger

 Parking de l'église d'Hardivillers

 7,2 km

 2h00

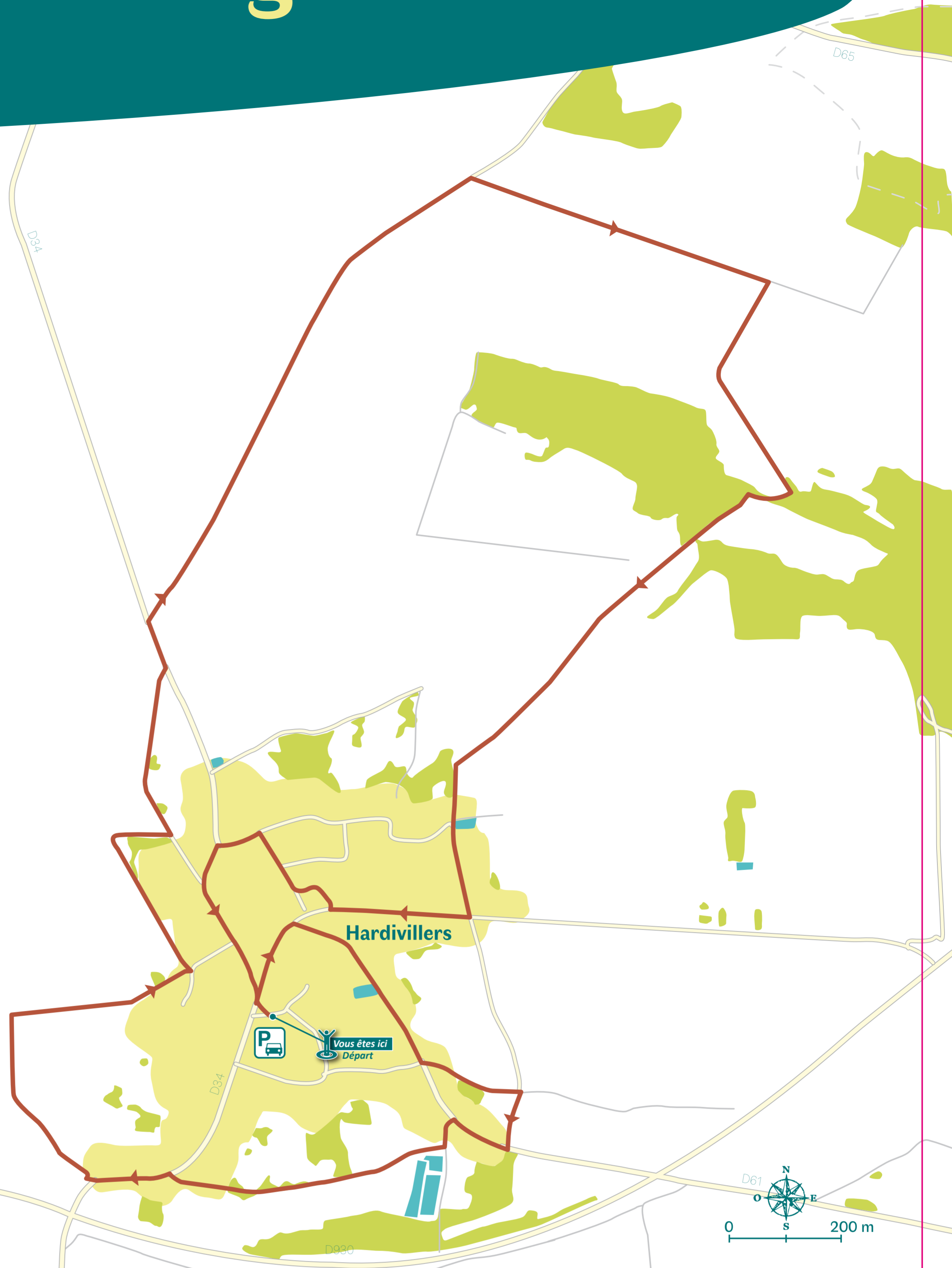
 +68m/-65m

 Jaune

Pratiques autorisées :



Flashez-moi pour télécharger le tracé GPX



Avant de partir...



Bien choisir sa randonnée en fonction de sa durée, de sa difficulté et en fonction de ses compétences et sa condition physique.



S'informer des périodes et zones de chasse.



S'équiper en conséquence en fonction de la saison et de la météo, prévoir de quoi boire et s'alimenter, un téléphone chargé, une trousse de secours et une carte du circuit.



Consulter la météo.



Prévenir au moins une personne du projet de randonnée.

Pendant la randonnée...



Emprunter les chemins balisés.



Respecter les cultures, la faune et la flore.



Respecter les interdictions propres au site : ne pas faire de feu, ne pas camper...



Ramener ses déchets.



Être discret, respectueux et courtois vis-à-vis des autres usagers.



Garder la maîtrise de son chien en le tenant attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers.

Ensemble, préservons nos sites de pratiques de sports de nature

Vous constatez un problème sur nos circuits de randonnées (balisage, conflits d'usage, équipements défectueux, pollution...), faites votre signalement sur : www.sentinelles.sportsdenature.fr ou sur l'application suricate.



SIGNALER UN PROBLÈME
sentinelles.sportsdenature.fr



Fonds européen agricole pour le développement rural

l'Europe investit dans les zones rurales

La Communauté de Communes de l'Oise Picarde est cofinancée par l'Union Européenne à hauteur de 46 262.18 € pour le développement des déplacements doux dans l'Oise Picarde